

Situation démographique de la biologie médicale :

Demande d'ajustement du nombre d'interne de la discipline pour 2023 et les années à venir

La biologie médicale est une discipline médicale riche, variée et incontournable de la pratique médicale actuelle. **Elle contribue à poser plus de 70% des diagnostics médicaux.** C'est une spécialité en perpétuel renouvellement, à la pointe de l'innovation, de la technologie et des évolutions numériques, présentant une activité largement diversifiée allant du conseil à la prescription de l'examen biologique (donc en amont-même du prélèvement) à l'accompagnement du résultat biologique par une prestation de conseil auprès des patients et des cliniciens. Le rôle du biologiste médical dans la prévention et la santé publique est également essentiel dans la chaîne de soin avec les nouvelles activités : dépistage de la maladie rénale chronique à travers le calcul du score de risque et orientation du patient dans le parcours de soins, sensibilisation et réalisation de la vaccination, entretien de prévention et de dépistage de premier recours avec le VIH test sans ordonnance et prochainement d'autres Infections sexuellement transmissibles - IST -, développement de la biologie délocalisée - chronophage pour les biologistes médicaux - dans les situations d'urgence et les déserts médicaux, participation à la coordination interprofessionnelle notamment au sein des CME (communautés médicales d'établissement), Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des ESCAP (équipe de soins coordonnées avec le patient) etc.

Nous souhaitons attirer l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés majeures de recrutement des biologistes médicaux, qui s'amplifient d'année en année en secteur libéral et public, ne permettant pas d'assurer pleinement l'ensemble des missions de la biologie médicale dans la prise en charge du patient. Cette pénurie va s'amplifier grandement du fait de la suppression du Diplôme d'études supérieures - Innovation pharmaceutiques et recherche - DES IPR - actée pour 2023 (23 postes en 2022) puisque près de la moitié des internes en IPR obtiennent un poste en biologie médicale à l'issue de leur formation.

Cela met à mal le maillage territorial de proximité, l'accès aux soins et à une expertise biologique en ville et à l'hôpital, ce qui porte préjudice au système de santé français dans sa globalité. 46% des patients et 47% des médecins éprouvent des difficultés pour échanger sur les résultats d'examens, faute d'interlocuteurs disponible alors que 86% des médecins et 87% des

patients pensent qu'il est important d'expliquer à quoi servent les analyses et de donner les informations sur les résultats lorsqu'ils le demandent (IPSOS 2022). Ce déficit nuit à l'excellence de la biologie française puisque nous ne pourrions pas répondre aux enjeux de demain.

Une enquête menée par l'Ordre national des pharmaciens, en partenariat avec les principaux représentants des secteurs public et privé (institutionnels, syndicaux, étudiants...) de la profession, indique que 88% des laboratoires de biologie médicale français ont cherché à recruter des biologistes médicaux ces 3 dernières années, et environ 80% d'entre eux ont eu des difficultés ou l'impossibilité de pourvoir les postes proposés. L'absence ou le manque de candidats biologistes médicaux diplômés apparaît comme la difficulté principale rencontrée (60 % des répondants), loin devant le manque d'attractivité de l'emploi proposé (17 %), les problèmes d'ordre administratif ou de financement (11 %, essentiellement dans le secteur public) et l'inadéquation entre le profil des candidats et celui recherché (5 %). 88 % des biologistes interrogés considèrent que ces difficultés de recrutement vont s'amplifier dans les années à venir et 81 % d'entre eux sont favorables à une augmentation du nombre d'internes formés en biologie médicale. Les chiffres de la démographie des biologistes médicaux confirment et valident ce point de vue : la profession souffre d'une pyramide des âges défavorable, responsable **d'une perte régulière d'environ 100 biologistes par an depuis 10 ans chez les biologistes médicaux de formation pharmaceutique¹**. La situation est sensiblement la même chez les biologistes médicaux de formation médicale, alors même que les besoins et les attentes des patients et des cliniciens sont de plus en plus importants. Il convient d'ajouter que devant le manque de candidats, certains hôpitaux ayant recruté des biologistes à diplôme hors union européenne se voient en difficulté devant la lourdeur et la lenteur d'application de la procédure d'autorisation d'exercice, ce qui aggrave la situation.

Dans le cadre d'une formation universitaire initiale, de l'application du développement professionnel continu et de la certification périodique, la biologie médicale assure l'acquisition et le maintien des compétences de ses professionnels en santé. La profession s'engage résolument pour améliorer la visibilité et l'attractivité de la spécialité en ville et à l'hôpital, à travers une communication sur la diversité des métiers de la biologie médicale auprès des étudiants, une prise en charge aussi complète que possible des différentes missions dévolues et la négociation de nouvelles missions en lien avec l'assurance maladie ainsi que le ministère de la Santé et de la Prévention. Par ces actions nous œuvrons de concert pour que l'ensemble des postes disponibles à l'examen national classant de médecine soit pourvu et pour que le différentiel de droits au remords (- 6 postes sur trois ans) en médecine redevienne positif. En complément de ces actions, il est

nécessaire de permettre le maintien du nombre de biologistes médicaux en exercice, au risque de ne pas pouvoir assumer ces missions, ce qui détériorerait d'autant l'attractivité auprès des jeunes étudiants, entraînant de fait un cercle vicieux.

Pour ces raisons, nous demandons une augmentation très conséquente du nombre de postes offerts à la biologie médicale par l'internat de pharmacie pour l'année à venir. Au regard des capacités de formation, des pertes d'effectifs et des besoins médicaux, nous estimons qu'il est nécessaire d'augmenter de 35 places le nombre de postes dès cette année.

Le rôle central des laboratoires de biologie médicale dans la crise sanitaire actuelle a souligné la nécessité d'une biologie médicale forte, réactive et performante, et la nécessité de pouvoir s'appuyer sur des praticiens formés et en nombre suffisant afin de garantir une prise en charge adaptée des patients. Ces derniers sont en effet au centre de la démarche et de la réflexion engagée par la profession pour améliorer la prise en charge des pathologies aiguës et chroniques, et en amont dans le cadre de la prévention en santé.

Dans l'attente d'une augmentation du nombre de postes pour l'année 2023, nous restons à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Dr. Jean-Claude AZOULAY, président du Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB)

Dr. Lionel BARRAND, président Les Biologistes Médicaux (Les BIOMED)

Pr. Bruno BAUDIN, président de la Fédération Nationale des Syndicats de Biologistes Praticiens Hospitaliers et Hospitalo-Universitaires (FNSBPHU)

Pr. Jean-Louis BEAUDEUX, biologiste médical, doyen de la faculté de pharmacie de Paris

Dr. François BLANCHECOTTE, président du Syndicat Des Biologistes (SDB)

Pr. Jean-Paul FEUGEAS, président du Syndicat National des Médecins Biologistes de CHU (SNMBCHU)

Pr. Jean-Gérard GOBERT, président d'honneur de la FNSBPHU

Pr. Gaël GRIMANDI, président de la conférence des doyens des UFR de pharmacie

Dr. Florence GUILLOTIN, présidente de la Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale (FNSIPBM)

Pr. Bruno LACARELLE, président de la conférence des chefs de pôles de biologie-pathologie des CHU

Pr. Dominique PORQUET, professeur émérite et doyen honoraire, université Paris Saclay

Dr. Carole POUPON, présidente du Syndicat National des Biologistes Hospitaliers (SNBH)